



Association loi 1901
N° W913000446

Madame Patricia BLANC
Direction Générale de la Prévention des Risques
Grande Arche – Paroi Nord
92055 PARIS-La Défense Cedex

N/Réf : 403 - 15

Objet : Exposition de populations à la pollution aérienne et aux nuisances sonores

Lettre Recommandée AR N° 1A 107 441 5904 9

La Ville du Bois, le 16 février 2015

Madame la Directrice,

Nous avons adressé un courrier à Madame Ségolène ROYAL le 13 novembre 2014 exposant nos inquiétudes sur les pollutions multiples que nous subissons de la RN20. Madame Ségolène ROYAL a bien voulu prendre en compte nos observations et, dans sa réponse du 12 décembre 2014, nous informait qu'elle vous transmettait nos propos (voir pièces jointes).

Nos inquiétudes s'amplifient. En effet, l'InVS publiait dans son bulletin hebdomadaire du 6 janvier 2015 sa conclusion sur l'impact des particules fines sur la mortalité. Ces conclusions confirment les effets néfastes à court terme des particules fines (PM10) sur la mortalité, même à des concentrations conformes à la réglementation de l'Union Européenne (40 microgrammes par mètre cube en moyenne annuelle) et proches des valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé (20 microgrammes par mètre cube).

Nous sollicitons votre bienveillance pour mettre en place une station de mesure sur notre commune de la Ville du Bois, et principalement sur le point le plus exposé, situé à l'angle de l'avenue de la Division Leclerc (RN20) et de la rue des Cailleboudes (La Ville du Bois). Nous souhaiterions être rassurés sur les niveaux de pollution auxquels seront exposés les futurs habitants des logements sociaux en bordure de la RN20.

Nous espérons que notre requête retiendra votre attention,

Dans cette attente, veuillez croire, Madame la Directrice, en nos salutations respectueuses.

Gérard TESSIER
Président de B.V.V.B

P.J : 2